

21 déc 2006 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 21 décembre 2006](#)

Responsabilité sociétale des entreprises

Plan d'action fédéral relatif à la responsabilité sociétale des entreprises

Plan d'action fédéral relatif à la responsabilité sociétale des entreprises

Sur proposition de Mme Els Van Weert, Secrétaire d'Etat au Développement durable, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur le plan d'action en matière de responsabilité sociétale des entreprises. Ce plan reprend les actions dans le cadre des compétences fédérales qui ont pour objectif de stimuler la responsabilité sociétale des entreprises. Les ministres examineront de quelle manière les actions peuvent être mises en oeuvre dans leurs domaines de compétences. Le plan d'action fait partie du plan fédéral de développement durable 2004-2008. Il stimule la responsabilité sociétale des entreprises et les placements et investissements éthiques en Belgique. La responsabilité sociétale des entreprises est un processus d'amélioration dans le cadre duquel les entreprises intègrent de manière volontaire, systématique et cohérente, des considérations d'ordre social, environnemental et économique dans leur gestion, et ce, en concertation avec les parties prenantes ou avec les intéressés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe